

Célébration de la Journée mondiale des migrants 2008

Marrakech, 19 décembre 2008

*Johannes van der Klaauw
Groupe Thématique Migration
Système des Nations Unies au Maroc*

Mesdames, messieurs

L'occasion de la célébration de la journée mondiale des migrants au Maroc nous oblige à mettre en exergue la situation des millions de migrants, qui se trouvent dans une situation régulière ou irrégulière, pour leur rendre notre solidarité et soutien. Je le ferai ici en tant que Président du Groupe Thématique Migration du Système des Nations Unies au Maroc, et je salue l'initiative du Conseil de la Communauté des Marocains à l'Étranger d'organiser cette célébration et de permettre à l'équipe pays des Nations Unies au Maroc de présenter ses activités dans le domaine de la migration dans le Royaume.

Le Maroc est passé d'un pays qui était autrefois un pays d'émigration, à un pays de transit, puis maintenant vers un pays d'accueil pour un nombre croissant de migrants essentiellement originaires des pays africains sub-sahariens. Tant que le Maroc est soucieux du bien-être de ses ressortissants dans les pays tiers, il est souhaitable que tous les acteurs clés concernés au Maroc déploient des efforts concertés pour un bon accueil et un meilleur traitement des étrangers. Le pays vit une phase de transition dans la gestion des mouvements de population qui par leur nature sont mixtes et regroupent plusieurs catégories des personnes : migrants économiques, réfugiés, demandeurs d'asile, victimes de traite et de trafic, mineurs non accompagnés, femmes seules. Ces personnes vivent dans une situation irrégulière sans statut et sans moyens d'accéder aux services de base, comme la santé et l'éducation, si non par l'intermédiaire des organisations de la société civile. Ils n'ont pas accès aux services de l'emploi ni aux activités génératrices de revenu, sauf dans le secteur informel où ils sont exposés aux risques d'exploitation et d'abus.

Pour faire face aux défis qui sont posés par ces mouvements migratoires, la mise en place d'une véritable politique publique prospective dans le domaine de la migration est devenue une priorité pour le pays. Le Système des Nations Unies au Maroc a fait de la question migratoire l'objet d'un intérêt commun à toutes les agences et a établi un Groupe Thématique Migration en 2006. Ce Groupe Thématique a œuvré, entre autres, à l'élaboration d'un cadre stratégique pour la contribution des agences des Nations unies aux efforts des autorités marocaines en vue de mettre en place par les derniers une politique nationale concertée en matière de migration. Une telle politique devrait couvrir les différentes dimensions de la migration nationale et internationale, la migration volontaire et la migration forcée, auxquels le pays fait face.

La stratégie envisagée par le Groupe Thématique Migration est en priorité axée sur le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, ainsi que sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Une place centrale est accordée à une meilleure organisation de la migration régulière et la migration de travail afin de prévenir les migrations irrégulières et les risques qui en découlent pour les Etats concernés - comme pour les migrants irréguliers eux-mêmes. Aussi, le cadre stratégique envisage un renforcement du lien entre les migrations et le développement, pour optimiser d'une part les retombées positives des migrations (les transferts des compétences ou des finances) dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, et d'autre part, pour pouvoir envisager des alternatives socio-économiques aux migrations irrégulières. Le cadre stratégique donne aussi une priorité à la migration de retour et la réinsertion des migrants retournant volontairement dans leur pays d'origine. En général, les propositions visent le Maroc comme pays d'émigration, de réinsertion, de transit et de destination, ainsi que ses liens avec la communauté des marocains à l'étranger comme avec les pays d'origine des migrants sur le continent africain.

Nous avons présenté ce cadre stratégique aux différents départements du gouvernement marocain et nous organisons conjointement avec le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération une demi journée de réflexion la semaine prochaine pour identifier des questions d'intérêt commun et des propositions pour une collaboration étroite dans un ou plusieurs domaines du cadre stratégique. Nous avons déjà lancé une étude dans le domaine de la lutte contre le traite et le trafic en collaboration avec le Ministère de la Justice. Nous souhaitons mettre en place des projets communs avec les acteurs locaux, y compris de la société civile, dans le domaine de la migration et le développement, en collaboration étroite avec la communauté des marocains à l'étranger. Plusieurs agences ont un intérêt particulier à soutenir les programmes pour la promotion de la migration de travail, en collaboration avec les services concernés, ou encore à promouvoir l'accès des migrants au Maroc aux services de base comme l'éducation, la santé ou les services de l'emploi.

A l'occasion de la journée mondiale des migrants, plusieurs personnes éminentes en tête des différentes agences des Nations unies ont émis des déclarations publiques. Parmi les éléments et points de vue convergents dans ces déclarations se trouve le constat que la migration internationale contribue énormément à la vie économique, sociale et culturelle des sociétés hôtes. Que les pays hôtes ont un besoin structurel de migrants vu les pénuries de main-d'œuvre. Que la migration est devenue l'élément clé de la mondialisation. Comme le Haut Commissaire aux Réfugiés souligne dans sa déclaration, la migration fournit, chaque année, des milliards de dollars aux pays en développement grâce aux rapatriements de fonds réalisés par les migrants. Elle permet aux gens d'améliorer leur éducation, d'acquérir de nouvelles compétences et de mieux mettre à profit leurs talents. Par ailleurs, elle contribue largement aux échanges d'idées et d'information à l'échelle mondiale, permettant à chacun d'entre nous de mener une existence plus riche et cosmopolite que par le passé. Mais la migration a aussi une dimension plus sombre, en particulier la migration forcée et les phénomènes de la migration irrégulière. La fermeture des frontières incite les migrants à recourir aux passeurs et aux trafiquants ce qui donne

naissance aux phénomènes de l'exploitation et mène à une situation de non droit pour des milliers des personnes dans plusieurs pays hôtes.

Dans le contexte marocain, j'aimerais attirer particulièrement votre attention sur les besoins de protection des migrants et des réfugiés qui sont arrivés sur le territoire marocain et qui restent dans une situation irrégulière. La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile devrait être réglée par une application correcte des instruments internationaux pour la protection des réfugiés auxquels le pays a adhéré. Ceci devrait aussi être le cas pour la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Le Maroc était parmi les tous premiers pays à adhérer à la Convention y afférant.

Mais le Maroc devrait aussi se préparer à la mise en œuvre de mécanismes de protection pour d'autres groupes de la population migrante, comme les victimes de la traite ou du trafic d'êtres humains, les victimes des désastres écologiques, les victimes de traumatisme ou de violence généralisée, ou les personnes fuyant des situations d'un effondrement total des structures étatiques et socio-économiques. Pour ces personnes migrantes il n'y existe pas de structure opérationnelle ni des lignes directrices pour leur fournir une protection équitable et efficace. Plus particulièrement, le nombre croissant des femmes et des enfants parmi les migrants en situation irrégulière, demande aux acteurs clés de fournir, par le biais d'un mandat, une protection et une assistance.

En cette journée internationale, rendons-nous hommage à tous les migrants qui enrichissent nos sociétés mais n'oublions pas qu'ils ont aussi besoin d'une protection et d'une assistance.

Je vous remercie